

FICHE DE PREINSCRIPTION AUX FORMATIONS DES ASSISTANTS DE VIE

Fiche de préinscription à déposer à Ergologic ou à adresser par mail : relaisadv05@gmail.com

Les formations sont confirmées dès l'inscription de 8 personnes minimum (maxi 12). Vous recevrez un mail de confirmation ou d'annulation 8 à 15 jours avant le début de la formation.

Pour l'inscription définitive, remplir et signer - avec votre employeur - le bulletin d'inscription et joindre les pièces demandées à déposer ou à envoyer à Ergologic 1 rue des Fauvettes 05000 GAP dès que possible

FORMATIONS

Nombre de formations suivies en 2021 dans le cadre d'IPERIA : ____ (58 h / année civile maximum les formations SST sont hors quota)

Vos souhaits de formations : Indiquez jusqu'à 4 formations (au choix) pour laquelle vous vous engagez :

1. Intitulé de la 1^{ère} formation :

2. Intitulé de la 2^{ème} formation :

3. Intitulé de la 3^{ème} formation :

4. Intitulé de la 4^{ème} formation :

RENSEIGNEMENTS

NOM : _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal - Ville : _____

Tél : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Numéro de passeport formation : _____

J'ai actuellement _____ employeurs.

Je vous adresserai le bulletin d'inscription 3 semaines avant l'entrée en formation - rempli et signé par moi-même et mon employeur ainsi que les pièces demandées (votre RIB, dernière fiche de paye, une copie de votre pièce d'identité et celle de votre employeur).

J'ai compris que je dois être en contrat de travail au démarrage de la formation.

Je recevrais une confirmation de l'ouverture 1 semaine avant le démarrage de la formation. Je m'engage à prévenir toute annulation même pour une préinscription car le démarrage des formations ne peut se faire qu'avec 8 stagiaires minimum. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la formation sera annulée.

Signature _____

ERGOLOGIC 1 rue des Fauvettes – 05000 GAP / Espace DINIAPOLIS 1, BD Victor Hugo - 04000 DIGNE LES BAINS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 04 008 61 04 auprès du Préfet des Hautes-Alpes, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. (Conformément à l'article du Code du travail L6352-12 il est rappelé que cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

